

Granby, le 28 avril 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Vingt-quatrième message)**

Mesdames,
Messieurs,

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Plan pour la réouverture graduelle des écoles;
2. Rappels importants.

1. Plan pour la réouverture graduelle des écoles

Nous avons reçu des documents d'informations du gouvernement qui s'adressent aux enseignants. Il m'apparaît évident que, bien que les enseignants ou leurs représentants syndicaux n'aient pas été consultés, le gouvernement travaillait à son « plan » depuis quelque temps.

Je vous invite à prendre connaissance des trois pièces jointes au courriel. Les documents seront également disponibles sur le site Internet du SEHY (sehy.qc.ca) sous l'onglet COVID-19.

Par rapport à la lettre du ministre, voici quelques informations (le document est protégé; je ne suis pas en mesure de copier et de coller des extraits) :

- Paragraphe 7 : Pour les élèves du secondaire, un plan de travail et un plan des activités seront acheminés (par qui? On ne le sait pas) dès le 11 mai prochain;
- Paragraphe 8 : On y apprend que l'ensemble du personnel scolaire **devra** offrir une prestation de travail complète (selon votre pourcentage de tâche) à partir du 4 mai 2020;
- Paragraphe 9 : Le ministre demande aux enseignants, en concertation avec la direction d'école, d'identifier les élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de joindre leurs parents afin de les inviter à revenir en classe lors de la réouverture;
 - Afin d'éviter toute confusion et d'ajouter aux incertitudes, nous vous conseillons de vous entendre avec votre direction sur les informations à transmettre aux parents **avant** de faire les appels;

- Paragraphe 11 : Pour les élèves du secondaire et du primaire (qui seront à la maison), contrairement au message véhiculé depuis le début de la crise, le ministre indique qu'ils **devront** compléter l'apprentissage des savoirs jugés essentiels d'ici la fin de l'année. Le ministre compte sur la collaboration des membres du personnel scolaire (pas seulement les enseignants) pour mettre en place des modes d'apprentissage à distance adaptés à chaque catégorie d'élèves;
 - Nous comprenons que les enseignants pourront bientôt récupérer leur matériel dans les écoles. Si votre direction d'école vous demande de produire du matériel de formation à distance, n'hésitez pas à lui faire part **par courriel** de vos besoins, notamment, en matériel informatique;
- Paragraphe 12 : La télé-université (TELUQ) offrira un microprogramme gratuit sur la formation à distance. Les modules d'apprentissage destinés aux personnels scolaires seront disponibles, à partir du 4 mai 2020. Des formations seront également disponibles, pour le personnel enseignant, sur le site de l'école ouverte.
 - Il est indéniable que plusieurs enseignants ressentent le besoin d'obtenir de la formation afin d'améliorer leurs compétences en formation à distance. Le gouvernement vous offre une possibilité gratuite. Toutefois, je tiens à vous rappeler que votre direction d'école ne peut pas vous obliger à suivre ces formations en plus de votre tâche pleine d'enseignement. En d'autres mots, la formation doit se faire durant vos heures de travail; il ne peut pas s'agir de bénévolat imposé. Aux enseignants qui souhaitent faire la formation en plus de leur tâche d'enseignant : la vie est faite de choix. Ici encore, il faudra faire preuve de respect les uns envers les autres et éviter les comparaisons ou les jugements faciles;
- Paragraphe 13 : À partir du 4 mai 2020, les trousseaux pédagogiques seront envoyés le mardi plutôt que le jeudi;
- Paragraphes 15 à 20 (« Aucun compromis sur votre santé ») :
 - Ici, le ministre nous assure qu'on ne lésinera pas sur la sécurité du personnel.
 - On nous demande de prendre connaissance du feuillet de la santé publique (voir en pièce jointe du document).
 - On indique également que les enseignantes enceintes ou qui allaitent ainsi que les enseignants ayant une maladie chronique, un déficit immunitaire grave ou étant âgés de 60 ans ou plus devraient retarder le retour en classe au mois de septembre. Il est également indiqué que ces enseignants doivent, s'ils sont appelés à retourner en classe, aviser leur employeur (le CSSVDC) pour être affectés à des tâches sans risque pour leur santé (par exemple, à de l'enseignement à distance).
 - Finalement, le ministre assure qu'il demeurera en contact avec vos représentants syndicaux. Espérons que cela sera mieux fait que pour l'élaboration du « plan »;
- Paragraphe 21 et 22 (« Une réussite nécessaire pour la réussite de nos jeunes ») :
 - **On y apprend que les commissions scolaires auront la latitude pour regrouper les élèves (qui se présenteront à l'école) selon leur groupe habituel, groupe-niveau ou par groupes multiniveaux.** Je comprends donc qu'il est possible qu'un enseignant accueille des élèves qui n'étaient pas dans sa classe avant la fermeture des écoles. Évidemment, nous demanderons des précisions et nous vous ferons des suivis dès que possible.

Malgré cette communication du ministre et les autres documents à l'appui, plusieurs questions demeurent sans réponse. Nous ferons tout ce qui est possible afin d'obtenir des réponses à vos questions.

2. Rappels importants

Si vous avez des questions, vous devez **écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant du CSSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

En conclusion

Si vous recevez une demande, d'un représentant de Val-des-Cerfs ou de votre direction d'école, qui ne respecte pas les directives ou qui vous semble déraisonnable, nous vous invitons de nous en aviser rapidement. Comme vous le savez, les traces écrites sont importantes afin de bien vous représenter.

Je vous souhaite à tous une excellente fin de journée. Prenez soin de vous et de vos proches.

Solidairement,

La présidente,



SV/mep

Sophie Veilleux